DOSSIER D'INSCRIPTION

Saison 2019-2020



Documents à imprimer et remettre au club avec les documents suivants :

	Fiche	d'inscription	et	droit à	l'image	signées
--	-------	---------------	----	---------	---------	---------

- □ Règlement intérieur signé
- □ Autorisation parentale pour les mineurs
- ☐ 2 photos d'identité (1 sur le dossier et 1 pour la carte d'adhésion)
- ☐ 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la boxe pieds/poings et/ou du Fitness
- ☐ Le règlement pour le ou les activités choisies



Tous ces documents sont obligatoires, nous n'acceptons pas les dossiers incomplets.

CHOIX DE LA DISCIPLINE				
Cochez	Cours	Tarifs		
	Fitness (Tout public)	150 €		
	Savate Kids (4 à 6 ans)	100 €		
	Savate Enfant (7 à 15 ans)	140€		
	Savate et/ ou Kick-Boxing Adulte	190€		



Fiche d'inscription

Photo à coller ici

Adresse mail:

<u> </u>	<u> </u>	
Nom	Prénom	
Date de naissance	Sexe	
Adresse		
Code postal	Ville	
Téléphone Portable	Téléphone fixe	
Personne à contacter en cas d'urgence 1 (Nom et téléphone)	Personne à contacter en cas d'urgence 2 (Nom et téléphone	
Niveau		
Règlement		

Droit à l'image	
Je soussigné(e) Treillières Boxing Club à utiliser les images me d'illustrations pour des supports de communica	représentant à des fins d'informations et
Oui	Non
Fait leà	
	Signature

	,	
Lait Ia	À	Signature
1 all 10	a	

BON DE COMMANDE PACK



Document FACULTATIF à imprimer et à compléter

NOM: PRENOM:





PACK COMPLET				
Cochez	CATÉGORIE	Prix		
	JUSQU'À 7 ANS – ENFANTS	36 euros		
	ENFANTS 8 A 11 ANS	45 euros		
	ADOS DE 12 A 15 ANS	42 euros		
	ADULTE KICK BOXING	43 euros		
	ADULTE SAVATE	44 euros		

Règlement par chèque à l'ordre du « TREILLIERES BOXING CLUB »







mail: treillieresboxingclub@gmail.com web: www.treillieresboxingclub.hubside.fr

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)			
Demeurant			

Représentant légal de			
l'enfant			
Né(e) le			
L'autorise à pratiquer l'une Savate Boxe Française	e ou plusieurs discipline Kick-boxing / K1 / I		Treillières Boxing Club : Préparation Physique / Fitness
	Autorisatio	n Médicale	
J'autorise tout méde	ecin à intervenir en cas	d'urgence et si 1	nécessaire, sous anesthésie :
	□ OUI	□ NON	
Merci de préciser sur le certifi	cat médical le groupe sangu pour une meilleure pris		que toute allergie particulière ou autre, saire
	Autorisation de so	rtie après le co	urs
	□ SEUL	□ ACCOMI	PAGNE
Autorisati	ion de sortie en stage,	compétitions, é	vènements divers
J'autorise mon enfant à se	· (1) (1) (1) [nne responsable tive.	du club pour toute manifestation
	□ OUI	□NON	
	<u>Droit à</u>	l'image	
			orésentant mon enfant à titre nication (site net, facebook)
	□ OUI	□NON	
A	le,		



Article 1: Inscriptions

Modalités d'Inscription

Peut assister aux cours proposés par l'association toute personne à jour de sa cotisation, se réfèrer à la page Tarifs pour les modalités de règlement,

Remboursement/inscription en cours d'année

Aucun remboursement de la cotisation ne sera octroyé en cours d'année, sauf raison valable (déménagement, raisons médicales) sur présentation d'un justificatif. Les inscriptions en cours d'année sont possibles, une décote est alors appliquée sur la cotisation, pour plus de renseignement consulter la page Tarifs.

Tarif famille

Un dégrévement de 10€ par membre d'une même famille à partir du 2è est appliqué puis 5 euros par membre supplémentaire. Ce tarif est possible entre parents/enfants, frères/soeurs, conjoints (vivant à la même adresse).

Article 2 : Accès aux cours

A accès aux cours proposés par l'association toute personne à jour de sa cotisation correspondant au dit cours, ayant présenté un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport choisi daté à partir du mois d'Août (début de saison). Avant l'inscription, il est possible de faire un cours d'essai.

Tenue et matériel

Chaque activité proposée par l'association demande une tenue et un matériel spécifiques. Avant d'en faire le détail, nous insistons sur le fait que les temps des cours ne sont pas le lieu pour exposer ses idées politiques et religieuses. En ce sens, une tenue neutre et adaptée est exigée pendant les cours (inscriptions sur textiles par exemple).

Fitness / circuit / Cardio-Boxing

Une tenue sportive adaptée à la pratique, qui n'entrave pas les mouvements ni ne les limite. Une corde à sauter et des mitaines ou gants de sac seront demandés. Ce matériel peut être prêté en début de saison.

Savate Boxe Française

Une tenue sportive adaptée à la pratique, près du corps, pas de pince dans les cheveux ni couvre-chef. Il est conseillé aux jeunes filles de porter des dessous adaptés (soutien-gorge sans armature). Le port des bijoux est interdit, à moins de les protéger (sparadrap pour les piercings). Les cheveux sont attachés. Le tout pour une question de sécurité. Les protections (coquille, protection tibiale, protége-dents) et gants personnels sont obligatoires. Ce matériel peut être prêté en début de saison. Les chaussures de boxe peuvent être remplacées par des chaussures de salle à semelle lisse. Il est entendu que le pratiquant n'arrive pas à l'entraînement avec ses chaussures afin de les garder propres, par respect pour ses partenaires.

Kickboxina

Mêmes dispositions que pour la savate, sauf que cette discipline se pratiquant pieds-nus, les ongles de pieds doivent donc être coupés.

Accès des enfants

Les enfants inscrits aux activités de l'association doivent être accompagnés jusqu'à la salle pour s'assurer que le professeur est bien présent et que le cours a bien lieu. De même, les enfants doivent être récupérés à la salle, à l'heure de fin des cours. En effet, le professeur n'a pas vocation à attendre au-delà de ses heures que les parents arrivent. L'enfant n'est alors plus sous sa responsabilité.

Article 3: Informations, communication

Des informations peuvent être donnés en début ou en fin de cours. Il est important notamment pour les enfants que les parents soient présents pour se tenir informés (interclubs, compétitions, stages, vacances...)

Des mails peuvent être transmis, d'où l'importance de nous transmettre une adresse valide.

La plupart des informations importantes sont sur le site du club : Treillièresboxingclub.hubside.fr . Le site est mis à jour régulièrement . Le club est également présent sur Facebook sur une page publique. @treillieresboxingclub

Article 4 : Interclubs, compétitions

Tout au long de la saison, les pratiquants de savate boxe française et de kick ont la possibilité de participer à des rencontres interclubs voire à des compétitions officielles.

Les interclubs et compétitions ne pourront être proposés qu'aux personnes qui fréquentent régulièrement les entraînements. Il n'y a aucune obligation de participation, mais selon le niveau du boxeur, ça peut lui être proposé.

Interclub

Quand un boxeur participe à un interclub, il est nécessaire qu'il connaisse son poids, et qu'il s'y tienne jusqu'à la rencontre, au risque de ne finalement pas pouvoir participer. Lors d'un interclub, la tenue « officielle » n'est pas obligatoire mais préférable. Le club peut prêter des tenues. Il est possible également d'en acquérir (voir boutique du site). L'interclub est proposé lors d'un entraînement. Le professeur soumet sa liste à l'organisateur qui en fonction des inscriptions trouvera un partenaire ou pas. Si un boxeur s'est engagé, il doit rester disponible jusqu'à la date de l'interclub. S'il est retenu, il est convoqué par son entraîneur. Dans le cas contraîre il ne l'est pas.

Compétitions

Il faut être minimum gant rouge pour participer à une compétition officielle. Lors de la participation aux compétitions, le boxeur doit avoir une tenue réglementaire complète. Le poids de début de saison doit rester stable jusqu'à la fin de saison (on ne peut pas changer de catégorie de poids en cours de compétition). Être compétiteur sous-entend souvent de participer à davantage d'entraînements, c'est un investissement sur la saison entière.

Déplacements

Dans la mesure du possible, le club fait en sortes d'organiser et financer les déplacements des compétiteurs. Lorsque les interclubs ou compétitions ont lieu dans la règion, le rdv est donné sur place à l'heure de la pesée. Lorsque les compétitions sont éloignées, les familles des jeunes sont sollicitées. L'implication des parents est nécessaire. Le club seul ne peut assurer ou assumer le suivi des jeunes. Si pour une raison ou une autre, le club se trouvait dans l'impossibilité d'assurer le déplacement des boxeurs, et si les parents n'y suppléaient pas, la compétition serait annulée. Le budget est calculé pour que les compétiteurs soient entièrement pris en charge par le club. Une participation financière pourra être demandée en cas de déplacement plus onéreux (éloignement, location de véhicule, plusieurs nuits d'hôtel...).

Signature du licencié précédé de la mention « lu et approuvé »:

Date:



Rue Simone de Beauvoir 44119 TREILLIERES, France treillieresboxingclub@gmail.com

